منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الافارقة
African Ombudsman and Mediators Association
Association des Ombudsman et Mediateurs Africains
Associação dos Ombudsman e Mediadores

AFRICAN OMBUDSMAN Today

NUMERO 9 – AVRIL 2018

Il est temps que l'Ombudsman se lève

Le 30ème sommet de l'Union africaine a eu lieu fin janvier sous le thème 'Vers une Afrique pacifique, prospère et intégrée'.

Je ne saurais trop insister sur la pertinence de ce thème pour le continent, compte tenu de l'ensemble de la vision du plan 2063.

Cependant, à la tête d'une institution d'Ombudsman en Afrique et présidente d'un centre qui est le cœur de l'Association des médiateurs et ombudsman Africain (AOMA), je ne peux m'empêcher de me demander quel rôle l'Ombudsman africain peut et doit jouer pour la paix, la prospérité et l'intégration sur le continent.

Vous vous rappellerez, cher lecteur, que l'AOMA a un statut d'observateur au sein de l'UA après la signature historique d'un accord de coopération bilatérale il y a quelques années.

Dans le cadre de cet accord, les deux organisations continentales se sont engagées à travailler conjointement pour promouvoir les priorités stratégiques de la Commission de l'UA dans le domaine de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Cela inclut la promotion et la protection des droits de l'homme, la transparence et la justice administrative, les observations des élections en Afrique, la paix et la sécurité.

Il devient de plus en plus clair aujourd'hui que, en tant qu'institutions d'Ombudsman en Afrique, nous avons du pain sur la planche.

Nous nous sommes souvenus de l'énorme responsabilité qui nous incombe collectivement lors de la récente réunion du Comité exécutif de l'AOMA, que mon bureau a accueilli dans la capitale Sud-Africaine, Pretoria.

Lors d'un dîner de gala la même semaine, l'ancien vice-premier ministre zimbabwéen et maintenant Président de l'Agence de presse Africaine, le professeur Arthur Mutambara, qui était notre principal orateur pour la soirée, m'a rappelé ensemble avec 10 de mes collègues représentant l'Ethiopie, le Tchad, le Madagascar, l'Angola, la Namibie, le Botswana, le Malawi et le Burkina Faso, qu'on attendait beaucoup de la communauté des Ombudsman Africains pour aider le continent à atteindre sa mission en termes de son rôle d' aider le continent à réaliser sa vision du plan 2063.

Comme vous le savez, cette vision ambitieuse sur 50 ans de l'Union africaine (UA) cherche à réaliser, entre autres choses; bonne gouvernance, démocratie, respect des droits de l'homme, justice et état de droit; paix et sécurité; prospérité, croissance inclusive et développement durable d'ici 2063.

Le Professeur Mutambara a appelé les différents pays africains représentés au dîner à travailler ensemble en tant que collectif afin de jouer un rôle significatif en veillant à ce que les sept aspirations du plan 2063 soient réalisées.

"Il est important de comprendre que le succès collectif est plus important que le succès individuel... Si nous travaillons ensemble, nous pouvons atteindre les objectifs définis dans le plan 2063", a-t-il dit, ajoutant qu'il était important que des organisations telles qu'AOMA avec l'UA pour atteindre les objectifs de développement du continent.

Un représentant du Département des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud, Son Excellence, l'Ambassadeur Mxolisi Nkosi, qui est le Directeur général adjoint pour la gouvernance dans le monde et le plan continental, a également pris la parole.

Vous savez déjà que le département de l'Ambassadeur Nkosi, par l'intermédiaire de son bureau du Fonds africain pour la Renaissance, est la source de financement sans laquelle il serait difficile de gérer notre centre de recherche de l'Ombudsman africain.

L'Ambassadeur Nkosi a souligné le rôle important que l'AOMA doit jouer pour assurer une gouvernance responsable sur le continent, appelant les institutions des Ombudsman africains à discuter et à exprimer leurs points de vue sur la corruption et comment, selon elles, cette vice bloque le continent.

En 2018, ouvrons nos esprits à ces pensées et mettons la main à la roue pour poursuivre une contribution décisive à la réalisation d'une Afrique où la paix, la prospérité et l'intégration ne sont pas seulement un rêve lointain, mais une réalité.

Adv. Busisiwe Mkhwebane
Protecteur du Citoyen de l'Afrique du Sud – Président du CROA

CONTENU

Hommage au Juge Cowan 2
Présentation de l'Ombudsman du Burundi 4
Entretien avec l'Ombudsman du Botswana 5
Présentation du Bureau de l'Ombudsman du Rwanda 7
La nomination du Dr Ayeni à la HSRC – Afrique du Sud 8
15ème Conseil d'administration du CROA, 15 février 2017 9
Capacité/Formation: Formation en planification stratégique en Zambie 10
Projet pilote d'attachement 12
AOMA reçoit le Prix de Paix URI-Afrique (United Religion Initiative) 14
Recherche: Progrès de l'étude IOI/CROA à ce jour 14
Phrases utiles 15
Coordonnées 16

Hommage au juge Cowan

Dire adieu au juge Cowan en tant que membre du conseil d'administration du CROA et en tant qu'ombudsman de la Sierra Leone

Le Juge Edmond Kadoni Cowan (né en 1937 dans une famille modeste) a travaillé comme avocat dans le domaine public et privé et à divers titres pour le gouvernement de Sierra Leone pendant environ 35 ans, servant sous quatre présidents (dans certains cas comme président par intérim à l'absence du président et du vice-président). Il a travaillé comme Juge, puis comme juge de la Cour d'appel pendant 15 ans. Ensuite, il a été le Président du Parlement et par la suite Ombudsman pour la Sierra Leone de 2008 à 2017. Il a également été nommé, en 2013, Président du Comité de révision constitutionnelle de 80 hommes.

Le Juge Cowan a siégé au conseil d'administration du CROA depuis sa création en 2011 jusqu'en février 2017, car il allait bientôt démissionner du bureau de l'ombudsman. Il a déclaré qu'il appréciait son association avec le conseil d'administration, qu'il resterait toujours membre de l'AOMA et qu'il souhaiterait que cette association se développe de progressivement. Dr P. Tjipilica (Angola) et Mme A. Traoré (Burkina Faso), qui ont depuis démissionné de leurs fonctions et qui ont également siégé au conseil d'administration de l'AORC depuis 2011, ont loué les nombreuses contributions du Juge Cowan. Le président du conseil, Adv. Mkhwebane, a déclaré qu'elle a beaucoup appris du Juge Cowan et que le conseil peut apprendre de lui qu'il est très direct et précis. Il a aidé le Conseil à se concentrer sur l'objectif au long de leurs rencontres. Elle l'a remercié pour sa sagesse dans la prise de décision.

Juge Edmond Cowan

Lors de sa réunion en Éthiopie le 25 janvier 2018, le Conseil d'administration du CROA a appris avec stupéfaction que le Juge Cowan était décédé la veille. Connu pour son sens de l'humour, son pragmatisme et son engagement fervent pour la justice, le Juge Cowan a été largement respecté en Sierra Leone et au-delà. Il a été loué comme: "Un homme plus simple que vous ne pourriez jamais rencontrer, mais son sang-froid calme cache une personnalité très remarquable et un homme de beaucoup de talents et d'expérience."

Hommage des membres de l'AOMA et du CROA au Juge Cowan

C'est avec un grand sentiment de perte et de choc que la fraternité AOMA a appris la mort prématurée de Hon. Justice Edmond Cowan. L'AOMA se joint au peuple sierra-léonais en pleurant le juge Cowan, un avocat courageux et d'esprit civique qui a servi son pays et la fraternité de l'Ombudsman avec zèle et dévouement. Le regretté juge Cowan a également siégé au conseil d'administration du Centre de recherche de l'ombudsman africain (CROA) jusqu'à sa retraite l'an dernier. On se souviendra toujours de lui pour ses sages conseils, son sens de l'humour et son charisme qui ont aidé l'AOMA et le CROA à progresser pendant les moments difficiles. Au nom de l'AOMA et en mon nom personnel, j'exprime nos plus sincères condoléances à la famille et à la population de la Sierra Leone dans son ensemble. Nous nous tenons avec la famille pendant ce moment éprouvant et nous prions ensemble pour leur bien-être, leur force, leur courage et leur confort. Que son âme connaisse la paix dans le monde lointain. **Leonard Ngaluma, MBS Ag. Exe Ve Directeur, AOMA & Secretaire de la Commission, Commission de Justice Administrative – Kenya.**

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès du juge COWAN précédemment Mediateur de la Sierra Leone, que la mort a brutalement arrache à notre affection. En ces moments douloureux, nous pensons à sa famille et nous lui adressons nos sincères condoléances. Plus encore, l'Association des Ombudsmans et Médiateurs d'Afrique (AOMA) également aura perdu un ombudsman de qualité, une de ses personnes ressources, qui a tant contribué au rayonnement de l'AOMA, avec ses avis, ses conseils et ses prises de positions très pertinentes notamment, dans le cadre du ban fonctionnement du Centre de Recherche de l'Ombudsman Africain (CROA). Puisse le juge COWAN reposer en paix et que toutes ses actions soient bénéfiques aux Ombudsmans et médiateurs Africains. **Mme SARA SEREME – Le Mediateur du Faso.**

Veuillez transmettre nos condoléances au Bureau de l'Ombudsman du Botswana. Que son âme repose en paix. Cordialement. **Bureau de l'Ombudsman République du Botswana.**

Cher Homologue, Suite à la triste nouvelle m'annonçant le décès de l'honorable juge Edmond Cowan ancien Mediateur de la République de Sierra Leone, permettez-moi de vous adresser cher Homologue, à vous et à la famille explorée, mes sincères condoléances. Je me joins également à vos humbles prières, pour le repos de l'âme de notre regrette devancier, et que le Miséricordieux l'accueil dans son paradis Eternelle amen! En vous souhaitant bonne réception, cher Homologue, recevez mes salutations distinguées. **General Facine Toure – Mediateur de la République – Guinée.**

Monsieur le Mediateur, C'est avec consternation et une grande tristesse que j'ai appris le décès, suite à une crise cardiaque, du Juge Edmond Cowan, ex-Mediateur de la République de Sierra Leone. Je tiens à vous adresser mes sincères condoléances pour cette perte qui endeuille non seulement votre pays mais l'ensemble des Médiateurs Africains, et vous exprimer mon entière solidarité dans cette douloureuse épreuve. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Mediateur, l'assurance de ma considération distinguée. **Pour le Mediateur de la République de Côte d'Ivoire – Daouda Tanon – Directeur du Cabinet.**

Bonjour, Nous venons d'apprendre avec tristesse le décès de l'honorable Judge Edmond Cowan ancien Ombudsman de la République de Sierra Leone. En cette douloureuse, le Médiateur du Niger Me Ali Sirfi et l'ensemble du personnel présente à sa famille, amis et collègues leurs condoléances les plus attristées. Que son âme repose en paix. **Me ALI SIRFI Médiateur du Niger.**

Recevez nos sincères condoléances du Bureau de l'Ombudsman Malawi. [A l'ouverture de la formation tenue au Malawi, le 5 mars, l'Ombudsman du Malawi a demandé à tous les participants de se lever pour un moment de silence en l'honneur du juge Cowan. Les deux **Adv. Mkhwebane** et le **Dr Victor Ayeni** ont parlé de sa grande perte.]

Je suis si triste d'apprendre que notre très bon ami et collègue, le juge Cowan, est décédé. Veuillez adresser à sa famille et au Bureau du Médiateur de Sierra Leone nos plus sincères condoléances. **Maître Alioune Badara CISSE Mediateur de la République du Sénégal.**

Que Dieu ait son âme en paix. **Hon Edouard, Ombudsman of Burundi.**

Au nom du bureau de l'Ombudsman de la **police de Western Cape Adv. Vusi Pikoli**, veuillez accepter nos plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de l'honorable juge Edmond Cowan. Je vous remercie.

L'Autorité de contrôle administratif (ACA) souhaite offrir ses plus sincères condoléances pour la perte de l'Honorable juge Edmond Cowan (ancien Ombudsman République de Sierra Leone). **Tarek Ramadan M. Allagh – Directeur de la Formation et de la Coopération Internationale – ACA Libye.**

C'est la nouvelle la plus triste que j'ai reçue cette année! Le juge Cowen a incarné la connaissance de la loi, couronnée par l'expérience de la médiation, sans pour autant réduire sa gentillesse et sa perspicacité intellectuelle! La communauté internationale des médiateurs, le continent africain et les bons peuples de la Sierra Leone sont les plus touchés par cette perte. Repose en paix SE le juge Edmond Cowan! **Dr Otiende Amollo Ombudsman Emiritus, Kenya.**

Ce message du conseil d'administration du Centre de recherche de l'ombudsman africain ne peut exprimer pleinement nos profondes condoléances pour le décès soudain du juge Cowan. Il a été directeur fondateur du Centre et a siégé au conseil avec distinction et humilité. Toujours attentif, il a insisté sur des décisions et des actions claires basées uniquement sur les principes de la mission du CROA et de la constitution de l'AOMA. Il était un vrai gentleman qui a toujours encouragé ses collègues et son personnel à mieux faire. C'était un honneur de l'avoir connu. Son décès est une grande perte non seulement pour la Sierra Leone mais aussi pour toute la communauté africaine. Nous chérirons toujours son exemple. Notez que son décès a été reconnu avec une brève exposition de son caractère et de ses contributions ainsi qu'une minute de silence à la formation en éthique, responsabilité et transparence tenue au Malawi. Cela est au point car ce sont là les principes qui illustrent sa contribution à la cause des droits de l'homme, de la démocratie et de la primauté du droit. Aimeriez-vous bien transmettre à sa famille les condoléances et l'appréciation du Conseil du Centre de recherche africain. Cordialement. **Madame Busisiwe Mkhwebane – Président du Conseil d'administration.**

Présentation de l'Ombudsman du Burundi

Hon. Edouard Nduwimana

Le 22 novembre 2016, le Parlement burundais (Assemblée nationale) a élu l'ancien ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, comme leur second Ombudsman. Il succède au premier Ombudsman du Burundi élu depuis novembre 2010, le Dr Mohamed Rukara, dont le mandat de six ans a pris fin.

Avant ses nouvelles fonctions en tant qu'Ombudsman du Burundi, Nduwimana était le deuxième vice-président de l'Assemblée nationale (chambre basse du parlement). Auparavant, M. Nduwimana était ministre de l'Intérieur et gouverneur de la province de Kayanza, dans le nord du Burundi.

L'Ombudsman du Burundi, conformément à l'article 237 de la Constitution, reçoit les plaintes, enquête et fait des recommandations aux autorités compétentes sur les infractions commises par la direction et les violations des droits des citoyens par les fonctionnaires et le pouvoir judiciaire. Il sert également de médiateur entre l'Administration et les citoyens et entre les ministères et l'administration.

Le contexte historique de l'institution de l'Ombudsman du Burundi découle de l'accord politique historique conclu en août 2000, dans la ville d'Arusha, en Tanzanie. Les différents protagonistes du conflit politico-ethnique burundais ont signé cet accord qui a théoriquement mis fin au conflit armé qui ravageait le Burundi depuis plus de 10 ans. Cet accord a également institué un système politique plus transparent qui respecte les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance. À cette fin, des institutions essentielles pour renforcer les principes démocratiques de la bonne gouvernance tout en rétablissant la confiance entre les pouvoirs publics et la population ont été mises en place. À la fin de 2009, le parlement burundais a adopté une loi créant le médiateur; il a été promulgué début 2010.

Hon. Edouard Nduwiman, Ombudsman Burundi,
Second Vice-President AOMA

Le premier médiateur de la République du Burundi, Cheick Mohamed Rukara Khalfan, avait été élu en novembre 2010.

Le deuxième Ombudsman, M. Nduwimana, a été accueilli par la Plateforme des organisations de la société civile du Burundi qui a exprimé sa satisfaction pour le travail entrepris par l'Ombudsman sortant du Burundi, le Dr. Muhamed Rukara. M. Nduwimana a été exhorté par la société civile à continuer dans la même direction, en particulier pour aider les Burundais à promouvoir la voie du dialogue et à abandonner l'usage de la force. Il a également été encouragé à continuer à réconcilier les leaders religieux et organiser des conférences de paix.

Entretien avec l'Ombudsman du Botswana

Hon. Augustine Makgonatsotlhe

Contexte

M. Augustine Makgonatsotlhe a été nommé Ombudsman de la République du Botswana le 1er juin 2016, succédant à son prédécesseur, Mme Festina S. Bakwena. M. Makgonatsotlhe est diplômé de l'Université du Botswana avec un LLB en 1987 et a ensuite reçu une maîtrise (LLM) du University College de Londres en 19966.

Le nouvel ombudsman est un éminent juriste et un fonctionnaire de longue date qui possède une vaste expérience dans le domaine des droits humains M. Makgonatsotlhe était membre de la Commission *Cease Fire* (cessez le feu) de la Mission des Nations Unies au Mozambique (UNOMOZ). Entre 2000 et 2003, il a été Conseiller juridique de l'ancien Président du Botswana, Sir Ketumile Masire qui était alors le facilitateur du Dialogue Inter-Congolais, qui a facilité les négociations pour une nouvelle dispensation politique en République Démocratique du Congo (RDC). M. Makgonatsotlhe a également été (2003-2005) l'avocat en chef de la chambre du procureur général. De 2005 à 2007, il a occupé le poste de secrétaire permanent adjoint (Administration) au Bureau du Président, où il a assuré le leadership stratégique dans la gestion et la coordination des services aux entreprises.

Avant sa dernière nomination, il a également occupé, depuis 2007, le poste de Secrétaire à la défense, à la justice et à la sécurité au Ministère de la défense, de la justice et de la sécurité. Il a également supervisé la participation du Botswana au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et a été responsable du programme des réfugiés du Botswana.

M. Augustine Makgonatsothle, Ombudsman Botswana

Q: *Comment voyez-vous votre nouveau poste d'Ombudsman du Botswana?*

R: Je me sens honoré et privilégié d'avoir été nommé par Son Excellence, le Président général, le Dr Seretse Khama Ian Khama, au poste d'Ombudsman de la République du Botswana.

C'est une grande opportunité pour moi de contribuer à la bonne gouvernance de ce pays et au bien-être de mes compatriotes. La position est très difficile et je prie Dieu Tout-Puissant de me guider pour exécuter mes devoirs sans crainte ni faveur.

Q: *En tant que nouvel ombudsman, vous êtes confronté à la lourde tâche d'enquêter sur les plaintes contre les organismes gouvernementaux, les fonctionnaires et les employés, et d'être l'œil qui contrôle les dépenses publiques et les fonds publics. Quels sont les termes de référence de votre bureau et quel est votre pouvoir?*

R: Ce que vous appelez les termes de référence de mon bureau sont prévus dans la loi n ° 5 de 1995 sur le médiateur, en particulier la section 3 de celle-ci. Le bureau enquête sur les cas de mauvaise administration à l'encontre du gouvernement et de ses agences, jouant ainsi un rôle de

surveillance du secteur public et donnant des conseils sur les questions de bonne administration.

Le Médiateur, par conséquent, encourage l'adhésion à de bonnes normes administratives, la responsabilité et la transparence dans la gouvernance, à travers le respect des règles et procédures établies, soutenant ainsi la bonne gouvernance.

Ayant enquêté sur une plainte de mauvaise administration et si je suis d'avis qu'une injustice a été causée à la personne lésée par suite d'une mauvaise administration, je suis habilitée à faire une recommandation pour remédier à l'injustice causée.

Q: *Vos pouvoirs d'enquête s'appliquent-ils également dans une situation d'officiel contre officiel et quels mécanismes existent pour protéger un plaignant contre la victimisation par d'autres membres de son propre ministère?*

R: YOui, les fonctionnaires, c'est-à-dire les officiels, peuvent également porter plainte s'ils se sentent injustement traités par d'autres fonctionnaires. La loi ne discrimine pas les agents publics.

La Loi sur l'ombudsman est muette sur la protection d'une plainte contre la victimisation par d'autres membres de son propre ministère, mais ils seraient couverts en vertu de notre Loi sur les dénonciateurs.

Q: *Quelle procédure serait suivie après la fin de l'enquête de l'Ombudsman?*

R: En ce qui concerne la loi sur l'ombudsman, une fois que l'ombudsman a terminé son enquête, l'ombudsman produit un rapport qui doit être transmis à l'agent principal du ministère ou de l'autorité gouvernementale, avec des recommandations pour remédier à l'injustice causée.

Q: *Les institutions de médiation sur le continent africain et au-delà ont du mal à faire appliquer ses recommandations, comment comptez-vous veiller à ce que vos recommandations soient appliquées?*

R: Comme vous le savez, je n'ai pas de pouvoirs d'exécution, mais je compte sur ce que l'on appelle la 'persuasion morale'. À cet égard, nous nous efforçons de convaincre les ministères du gouvernement de prendre nos rapports au sérieux et de se conformer à nos recommandations. En tant qu'ancien fonctionnaire, et ayant servi à des niveaux plus élevés dans la fonction publique, j'ai l'occasion d'utiliser mes contacts et mes associations pour influencer le respect de nos recommandations.

Q: *Au cours de la plus grande partie de votre carrière, vous avez fait partie de la fonction publique, grâce à votre expérience de fonctionnaire, quels sont les défis que vous rencontrez en tant qu'ombudsman et comment comptez-vous utiliser ce rôle unique pour les résoudre?*

R: Au lieu de relever des défis, je vois des possibilités parce que je suis dans la fonction publique depuis si longtemps que je connais les problèmes qui affligent la fonction publique et que je suis en mesure d'influencer le changement et de contribuer à une bonne administration publique.

Q: *Le mandat de l'Ombudsman du Botswana est en cours de transformation pour inclure les questions relatives aux droits de l'homme. Pouvez-vous préciser l'état actuel de ce nouvel aspect de votre mandat et comment votre expérience avec le HCR sera-t-elle utilisée pour assurer l'adhésion du Botswana aux normes des droits humains?*

R: Le projet de loi modifiant la loi sur l'ombudsman pour confier le mandat des droits humains au Bureau de l'ombudsman est toujours en cours de rédaction par les chambres du procureur général. Il est prévu qu'une fois la rédaction du projet de loi conclue et adoptée, le Bureau de l'Ombudsman disposera des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement du mandat.

J'ai une grande expérience dans le domaine des droits de l'homme en ce qui concerne les réfugiés au début de ma carrière au HCR et je crois que cette expérience m'aidera à aborder le mandat des droits humains en général.

Q: *Comment comptez-vous assurer la mise en œuvre efficace des multiples mandats et veiller à ce que la fonction d'Ombudsman ne soit pas affectée par l'aspect des droits de l'homme ou ne soit pas submergée?*

R: En effet, l'expérience d'autres juridictions qui ont plusieurs mandats a montré qu'un mandat en souffre et, dans la plupart des cas, c'est le mandat de la justice administrative qui souffre parce que les droits de l'homme sont plus attrayants, si je puis dire. La meilleure approche consiste à essayer de leur accorder une attention égale au plus haut niveau, structurellement et en fonction des ressources, et de veiller à ce que tous reçoivent une attention égale.

Q: *Quelles ont été les trois premières tâches que vous vous êtes assignées une fois que vous avez assumé ce rôle et de quel ton, selon vous, elles sont données au rôle de l'Ombudsman?*

R: Les trois tâches sur lesquelles je me suis concentré lorsque j'ai pris mes fonctions étaient:

(i) Accroître l'accessibilité du bureau
(ii) Éducation publique
(iii) Consultations des parties prenantes

Je crois que ces trois tâches ont rendu le bureau pertinent et un véritable défenseur des droits des citoyens.

Présentation du Bureau de l'Ombudsman du Rwanda

Le Bureau de l'Ombudsman est une institution publique indépendante, créée en 2003 par la Constitution de la République du Rwanda du 4 juin 2003 par son article 182. Sa mission, ses pouvoirs, son organisation et son fonctionnement ont été établis par la loi n ° 76/2013.

Le Bureau de l'Ombudsman est dirigé par le Médiateur en chef assisté de deux adjoints: l'Ombudsman adjoint chargé de la prévention et de la lutte contre l'injustice; et l'Ombudsman adjoint chargé de prévenir et de combattre la corruption et d'autres infractions connexes.

Comme stipulé par la loi, le bureau de l'Ombudsman du Rwanda est mandaté pour agir comme un lien entre les citoyens et les institutions publiques et privées. Ses missions sont:

1. **PRÉVENIR ET COMBATTRE LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS CONNEXES**
   - Recevoir et analyser les informations relatives à la corruption dans les institutions publiques et privées. En cas de preuves, des enquêtes préliminaires sont ouvertes contre les personnes soupçonnées de corruption;
   - Mener des enquêtes sur la corruption afin d'évaluer ses catégories et caractéristiques ainsi que de fournir des mesures préventives;
   - Sensibiliser les citoyens à la prévention et à l'éradication de la corruption par tous les moyens de formation, de conférences, de concours, de panneaux d'affichage, de spots radio, de réunions publiques, de matches de football, etc.;
   - Réaliser des audits opérationnels dans les institutions publiques et privées afin d'examiner si leur fonctionnement peut avoir des lacunes pour la corruption;
   - Coordonner le secrétariat du Conseil consultatif national pour lutter contre la corruption et l'injustice.

Hon. Anastasia MurereKezi, Ombudsman du Rwanda

2. **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET L'INJUSTICE PAR LE CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF**

   Le Conseil consultatif national a été recommandé afin de faciliter la collaboration entre les institutions chargées de la prévention et de la lutte contre la corruption.

   Les fonctions du Conseil consultatif national de lutte contre la corruption comprennent:

   1. établir des stratégies de lutte contre la corruption et l'injustice;
   2. examiner et faire des observations des rapports sur le Rwanda émanant de différentes institutions sur la corruption et l'injustice;
   3. mettre en place des modalités d'échange d'informations entre les membres du Conseil consultatif sur la corruption et l'injustice;
   4. approuver et publier des rapports annuels sur les réalisations dans la lutte contre la corruption et l'injustice au Rwanda;
   5. assurer le suivi du fonctionnement des conseils consultatifs au niveau local.

La nomination du Dr Ayeni à la HSRC – Afrique du Sud

Le professeur Victor O. Ayeni, PhD, a été nommé chercheur honoraire dans le cadre du programme Démocratie, gouvernance et prestation de services (DGSD) du CRSS. Merci au Professeur Kanyane de l'avoir nommé pour ce poste prestigieux.

Le professeur Victor Ayeni est un érudit accompli et un praticien avec plus de 30 ans d'expérience dans les universités africaines, le développement international et les gouvernements africains. Il est une référence de premier plan en matière de gouvernance et d'administration publique en Afrique. Il a effectué des missions d'enseignement, de recherche et de conseil politique dans plus de 45 pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique.

Le professeur Ayeni est bien connu pour son travail sur l'Ombudsman et les institutions de contrôle connexes. En fait, son travail de pionnier dans ce domaine a aidé le secrétariat du Commonwealth à devenir un acteur technique de premier plan dans ce domaine.

Le Prof Ayeni a un large éventail de publications, avec une quinzaine de livres et plus de 160 articles référencés, comportement de politiques et rapports techniques en gouvernance et gestion du secteur public, développement international, études africaines et du Commonwealth. Il a été membre du comité consultatif éditorial du journal de *l'International Ombudsman Institute* basé en Alberta (Canada) et, jusqu'à récemment, rédacteur en chef du Journal africain de l'administration publique et de la gestion (AJPAM), premier journal africain publié par administration publique et gestion (AAPAM).

Le professeur Ayeni a été nommé professeur titulaire de l'administration publique en 1993. Il est titulaire d'un doctorat en administration publique de l'Université d'Ife (Nigéria). Il a un certificat en administration publique de l'Université du Tennessee, États-Unis; et un BSc en sciences sociales (avec spécialisation en sciences politiques) de l'Université d'Ife, au Nigeria. Il est actuellement directeur et consultant de gouvernance et des services de gestion internationale (GMSI), une société basée au Royaume-Uni spécialisée dans la recherche sur les politiques et le conseil aux États et organisations des pays en développement et des démocraties en transition (voir: www.gmsiuk.com).

Avant d'occuper son poste actuel, il était directeur de la division de gouvernance et du développement institutionnel du secrétariat du Commonwealth, à Londres, et auparavant

Prof. Victor Ayeni

directeur adjoint et conseiller principal en gouvernance et gestion du secteur public au Secrétariat du Commonwealth.

Les dossiers de recherche du professeur Ayeni recoupent plusieurs aspects du travail du programme démocratie, gouvernance et prestation de services (DGSD) du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSS). Ses recherches approfondies et son travail professionnel sur les ombudsmans et les organismes de surveillance le distinguent comme l'un des leaders africains dans les réponses institutionnelles à l'éthique et à l'intégrité du gouvernement, à la résolution des griefs des citoyens et à la réceptivité des services publics. A titre d'exemple, sa publication sur l'autonomisation du citoyen dans la réforme du secteur public, Londres 2001, est un document de référence sur les réformes d'amélioration des services et l'institutionnalisation des chartes des citoyens (et des clients) dans le processus de prestation de services. De même, sa publication intitulée 'Ombudsmen as Human Rights Institutions' dans le Journal of Human Rights, décembre 2014 (Philadelphie, États-Unis), présente une déclaration définitive sur un débat de longue date sur les droits humains des organes de contrôle gouvernementaux.

Cet intérêt est renforcé par un engagement plus important pour aborder les questions de la démocratisation et de la performance de l'État, le défi du changement du secteur public et la mise en place d'institutions administratives qui fonctionnent bien dans les démocraties naissantes d'Afrique. Dans l'ensemble, cependant, le Prof Ayeni s'est toujours efforcé de faire en sorte que sa recherche ne repose pas seulement sur des données probantes et des analyses rigoureuses mais contribue également à fournir des solutions pratiques et des mesures concrètes pour l'avenir.

Source: http://www.hsrc.ac.za/en/news/view/prof-ayeni-dgsd on 21/07/2016

Conseil du CROA 15ème réunion du Conseil du Centre de Recherche, 15 février 2017

La 15ème réunion du Conseil s'est tenue le 15 février 2017 à Durban, en Afrique du Sud.

Les membres présents à la réunion étaient la présidente Madame Busisiwe Mkhwebane (Protecteur du Citoyen – Afrique du Sud); Madame Foziya Amin (Présidente de l'AOMA – Ombudsman en chef – Ethiopie) Dr Regina Mwatha (Secrétaire générale par intérim AOMA – Ombudsman – Kenya) Prof Managay Reddi (DVC par intérim – UKZN) Madame Alima Traoré (Médiateur du Faso – Burkina Faso) Paulo Tjipilica (Provedor de Justica – Angola) et le feu juge Edmond Cowan (Ombudsman Sierra Leone).

Parmi les observateurs à la réunion, le nouveau Ombudsman du Burundi, M. Edouard Nduwimana. Des excuses ont été reçues du Prof. John Mubangizi (DVC – UKZN).

Dans son discours de bienvenue, la nouvelle médiatrice publique d'Afrique du Sud et nouvelle présidente du Conseil, Madame Mkhwebane a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes, ensuite elle s'est présentée en exprimant un mot de gratitude à Madame Madonsela en tant que présidente sortant. Elle a souhaité la bienvenue à l'Ombudsman burundais qui visitait le CROA pendant deux jours et a assisté à la réunion du Conseil en tant qu'observateur.

Dans ses remarques au nom de la DVC, le professeur Managay Reddi a chaleureusement accueilli le nouveau président du conseil d'administration; Elle a ensuite exprimé son enthousiasme pour l'avenir du centre, le leadership du Conseil actuel et les liens que le directeur a établis avec l'IIO.

Parmi les questions découlant du procès-verbal:

- Le Directeur a guidé le conseil dans la révision du Plan stratégique 2016-19 qui est conforme aux exigences du Trésor national pour les plans stratégiques et qui suit le modèle RICA (Recherche, Information, Capacité, Plaidoyer).
- Il a été convenu que la formation linguistique devrait être incluse spécifiquement dans les objectifs du plan stratégique du CROA à des fins de budgétisation, et que l'anglais devrait être la première langue enseignée. Le Secrétariat de l'AOMA a été chargé de trouver des modalités pour la formation linguistique – combien de temps, quelles personnes devraient être formées et comment elles pourraient être rattachées à leurs institutions par la suite.
- En rapport avec le désenregistrement du CROA comme une organisation de l'article 21 des lois sud-africaines pour 'l'enregistrer comme une organisation internationale, il a été noté que la recommandation du Conseil à l'AOMA serait que le CROA reste une organisation de l'article 21 conformément à la constitution de l'AOMA et afin de conserver son statut d'exonération des taxes en Afrique du Sud.
- Financement du plan stratégique de l'AOMA par le CROA: il était prévu que l'AOMA réalise certaines épargnes à partir de l'AG; ces fonds épargnés peuvent être utilisés pour la logistique de vol et d'hébergement pour l'animateur afin de mener la formation sur le plan stratégique de l'AOMA.

Réunion du Conseil CROA.

La directrice a présenté le rapport d'activités du CROA; les points vigoureux étaient la relation DIRCO, le plan stratégique et le plan de performance annuel, les audits, le surpaiement du loyer, l'utilisation des fournisseurs internes UKZN par CROA et le protocole d'accord entre CROA et CAJ. Les principaux programmes du CROA étaient axés sur la recherche, l'information, le renforcement des capacités et le plaidoyer.

Le président a examiné la proposition de financement. Elle a déclaré que la proposition indique également le mandat plus large de l'AOMA de rechercher une relation d'agence avec l'Union africaine. Elle a également souligné le besoin de se souvenir de l'accent mis par DIRCO en rapport avec le fond de la Renaissance africaine. Il est nécessaire d'utiliser AOMA et CROA pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique. Il est nécessaire de financer l'institution de manière à promouvoir le recours aux médiateurs et Ombudsman pour aider dans les situations de conflit sur le continent.

Dans ses notes de conclusion, la Présidente a remercié tous pour leur contribution à l'ensemble de l'Afrique et pas seulement à leurs pays. Elle a remercié tout le monde d'être venu.

[La 16ème réunion du Conseil d'administration du 6 septembre 2017 sera publiée dans le prochain bulletin]

Capacité/Formation

a. Formation en planification stratégique en Zambie

Vice-Presidente de la Zambie (assise au mulieu).

Le Bureau du protecteur public de la Zambie, en collaboration avec le CROA; Afrique, a accueilli une réunion de cinq (5) jours de l'AOMA et une réunion régionale de l'IOI du 26 au 31 mars 2017 à Lusaka, en Zambie.

Le Protecteur du citoyen de la Zambie est le siège du président régional de l'Afrique pour l'institution de l'Ombudsman international (IOI) et est le trésorier de l'Association africaine des médiateurs et des ombudsmans (AOMA).

La réunion a eu une participation totale de 33 personnes des 20 pays suivants:

Angola, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gambie, Lesotho, Madagascar, Malawi, Niger, Kenya, Sierra Leone, Afrique du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Ouganda, Royaume-Uni, Zambie et Zimbabwe.

La réunion a été officiellement ouverte par son excellence le Vice-Président de la République de Zambie, Madame Inonge Mutukwa Wina.

Dans son discours d'ouverture, Mme Wina a déclaré: "La présence d'une institution d'Ombudsman est une démonstration claire de l'engagement de l'Afrique à promouvoir les institutions de bonne gouvernance. Je vous souhaite des délibérations productives dans toutes vos réunions".

Elle a ajouté que la Zambie considère que le rassemblement des bureaux des Ombudsman en Afrique est important, car il est rare que les bureaux des Ombudsman de l'ensemble du continent africain soient réunis en une seule fois pour examiner leur performance et évaluer le statut de l'institution du médiateur par rapport aux différentes juridictions à partir

Formation en session.

desquelles ils opèrent. Le gouvernement zambien a été l'une des premières administrations en Afrique à reconnaître le besoin d'améliorer l'accès à la justice pour les gens jusqu'au niveau de base.

Elle a déclaré qu'il était gratifiant d'apprendre que l'AOMA s'est associée à l'Union africaine comme l'une des institutions reconnues par l'Union africaine comme étant un élément essentiel de la réalisation par l'Afrique des principes de la bonne gouvernance et de la démocratie.

i. Formation du CROA sous le thème 'Créer un processus d'ombudsman axé sur les stratégies'

Le professeur Victor Ayeni, de *Gouvernance and Management Service International* (GMSI), a dirigé la formation sur la 'création d'un processus d'ombudsman axé sur les stratégies'. Quelque 45 ombudsmans et cadres supérieurs de 20 pays y ont participé.

Leçons tirées de la formation:

- La planification stratégique (SP) est un outil très important pour une organisation car elle aide à planifier les risques auxquels l'organisation pourrait être confrontée.
- La planification stratégique dans une institution d'Ombudsman implique que les murs doivent être brisés entre les institutions publiques et les membres du public. Il ne s'agit pas seulement d'enquêter sur les plaintes contre les institutions publiques (créant ainsi l'impression d'ennemis entre le public et les institutions), mais aussi d'éclairer le public sur les rôles des institutions publiques et de protéger les institutions publiques contre les critiques injustes. L'institution de l'Ombudsman a évolué pour n'être plus qu'une institution qui ne reçoit que des plaintes.
- Il est important de parler fréquemment et de revoir les stratégies, les valeurs et la mission des institutions afin que même les agents les moins gradés dans une institution comprennent son but.
- Le SP est principalement une fonction de leadership centrée sur la vision du leader et sur l'expérience professionnelle du chef de bureau qui donne le ton de l'institution.
- SP fournit ce qui suit pour l'établissement; Clarté des objectifs, orientation, priorités, valeurs communes, appréciation des compétences fondamentales, unité de but, y compris la participation, la compréhension et l'engagement envers ce que nous faisons, établissement de la cohérence, réalisation du l'objectif, le cadre de travail quotidien, la prise de décision au jour le jour, y compris l'établissement des lignes de commandes et la délégation du pouvoir, la base pour le suivi, et l'approche pour répondre aux incertitudes.
- La capacité à exécuter la stratégie est probablement plus importante que la qualité de la stratégie elle-même.

À la fin de la formation, les participants ont reçu des certificats, présentés par Son excellence la vice-présidente de la République de Zambie, Madame Inonge Mutukwa Wina.

ii. Réunion de la région de l'Afrique australe de l'AOMA

La réunion de la région Afrique australe de l'AOMA a été suivie par les pays et institutions suivants: Angola, Lesotho, Botswana, Malawi, Madagascar, Afrique du Sud, Zambie, Afrique du Sud – Bureau de l'Ombudsman militaire, Bureau de l'Ombudsman de la police de l'Afrique du Sud-Western Cape-, Zambie, Zimbabwe.

Les questions clés discutées lors de cette réunion étaient:

- Adhésion de la région Afrique australe a l'AOMA – Mises à jour sur la mise en œuvre des déclarations OR Tambov sur les normes minimales pour une institution d'ombudsman efficace.
- Formation à considérer pour la région SADC de l'AOMA.
- Examen et adoption du format de rapport standardisé.
- Examen des modifications constitutionnelles de l'AOMA.
- Collaboration de l'AOMA Afrique australe avec la SADC.
- Demande de manifestation d'intérêt du CROA pour une liste de formateurs et d'animateurs.

iii. Consultative Meeting on Development of AOMA Strategic Plan

Ayant suivi une formation d'attachement, la réunion consultative sur l'élaboration du plan stratégique de l'AOMA a été présidée par le Secrétaire général de l'Avocat de l'AOMA, Regina G Mwatha, l'Ombudsman du Kenya, et le facilitateur était le Professeur Victor Ayeni.

La réunion a été suivie par 8 pays, à savoir: le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, l'Afrique du Sud et la Zambie.

Le professeur Victor Ayeni a dirigé la réunion en insistant d'abord qu'une stratégie concerne ce que l'association veut être.

Les résolutions suivantes ont été prises à la suite des discussions de la réunion:

- L'association devrait adopter le mot *traitement des plaintes* afin qu'il puisse attirer plus de membres. Par conséquent, les directives d'adhésion devraient être revues.
- Il devrait y avoir des pouvoirs de vote égaux tant que l'on est membre; il peut s'agir d'un individu, d'un bureau national ou d'un bureau sectoriel.
- Les institutions nationales du médiateur devraient encourager la création d'institutions du médiateur sectoriel afin de pouvoir mener des enquêtes spécialisées sur les compétences.
- Il devrait y avoir de la flexibilité pour accueillir les réunions des associations afin que même le public puisse y assister.
- Secrétariat de l'AOMA au Kenya.
- Le Secrétariat devrait être en mesure de générer des fonds en utilisant des moyens tels que; offrir des formations à un coût, le paiement des frais de conférence, etc.
- D'ici la fin de 2017, les membres de l'AOMA devraient être doublés.
- La composition du front arabe devrait être renforcée.
- Les barrières linguistiques au sein de l'association doivent être abordées.
- AOMA devient la voix requise des institutions de l'Ombudsman.
- Bâtir la relation entre l'UA et l'AOMA.
- Déclaration directionnelle de l'Association à travailler sur la valeur, la vision et la mission.

b. Projet pilote d'attachement

Le CROA a piloté son programme d'attachement pendant le mois de mai 2017. Deux Attachés (toutes juristes) des Bureaux de l'Ombudsman pour le Malawi (qui ont suggéré l'idée) et du Kenya (Assistant spécial pour AOMA), ont commencé un programme qui comportait:

- Cours de quatre jours sur les enquêtes médico-légales par l'intermédiaire de l'Institut de formation juridique professionnelle.
- Présentation picturale sur la lutte pour la justice en Afrique du Sud par la Dre Annie Devenish (gestionnaire de projet de recherche à temps partiel du CROA).
- Discussions programmées avec le directeur sur l'histoire et l'évolution de l'ombudsman, pratique d'enquête, rapports persuasifs, pratique de médiation, droits de l'Homme, et une consultation sur les techniques analytiques et les stratégies possibles pour les enquêtes difficiles en cours dans les bureaux locaux des attachés.
- Certains travaux de recherche avec le Dr Devenish sur l'étudel' IOI Afrique pour consolider les résultats des interviews et des enquêtes, identifier les lacunes, faire un suivi auprès des personnes interrogées dans les pays.
- Certains travaux avec Franky Lwelela (chargé de communication) pour interviewer et rédiger un contenu pour le prochain bulletin.
- Certains travaux avec Marion Adonis (responsable des opérations financières) pour vérifier et identifier les lacunes dans les informations sur les pays dans le fichier.
- Formation en langue française avec l'Alliance Française 3 fois par semaine (afin d'aider le CROA à développer une modalité pour un programme autonome pilote de langue).
- Discussion en panel à l'école de droit UKZN: *l'Afrique peut-elle être décolonisée?* – Lancement de livres sur G. Mills *Making Africa Work* (avec l'ancien président nigérian, Olusegun Obansajo) et B. Shepherd *Les Hommes des Mendi*.
- Réunion d'orientation sur le programme d'études sur la paix, avec Dr. S. Kaye et doctorants à l'Université de Technologie de Durban (DUT).
- Quelques événements sociaux et culturels: le concert de jazz du dimanche à l'église St. Aidan, la visite à pied de Durban, le marché Victoria, le musée Phanzi et le site de capture de Mandela et Midlands Meander, en passant par les 1000 collines.

Leurs commentaires sur la visite d'étude globale étaient les suivants:

Chipiliro Leah Mangulama, Malawi: Le programme d'attachement a été organisé de manière à exposer les attachés à autant d'activités différentes que possible. Les principales missions comprenaient la recherche, la formation en enquêtes médico-légales, les affectations aux bulletins d'information, les cours de langue française et la présentation de l'ombudsman ainsi que l'examen pratique des cas. Les attentes du programme ont été énoncées le premier jour où le calendrier et les affectations du programme ont été expliqués et discutés. Cela a donné le ton et le rythme du programme et a servi de catalyseur à ce programme. La zone d'affectation demandait de remplir des questionnaires par différents pays et de poursuivre les recherches afin de renforcer ce qui était remis et de combler les éventuelles lacunes. Cette mission nous a permis de comparer différentes juridictions des institutions de médiation en Afrique et d'apprécier les différents modèles hybrides de ces bureaux en fonction des besoins et de la configuration politique de chaque pays. Travailler sur le bulletin d'information du CROA était également une tâche importante. Nous avons participé au remue-méninges du contenu du bulletin et à la compréhension de la façon dont le matériel est sélectionné et pourquoi. Nous avons également reçu des affectations pour effectuer la recherche proprement dite et élaborer du matériel qui fera partie du bulletin d'information pour le prochain numéro.

G-D: Mme Hilda Odjiambo du Kenya, Adv. Arlene Brock – Directrice CROA, et Mme Chipiliro Mangulama du Malawi.

La présentation de l'ombudsman et des outils d'enquête par le CROA nous a donné l'occasion non seulement d'apprendre divers outils et compétences à utiliser dans notre travail, mais aussi de nous présenter des cas difficiles que nous étudions actuellement. En tant qu'équipe, nous avons ensuite utilisé ce qui a été discuté dans la présentation pour créer un plan d'action d'investigation et pour discuter des moyens possibles de résoudre de telles plaintes.

C'était donc une excellente occasion d'acquérir de nouvelles idées et compétences dans des dossiers difficiles. Nous avons suivi une formation d'une semaine sur les

enquêtes médico-légales. C'était une excellente idée de faire participer à un cours sur les enquêtes pendant le programme, car les contraintes financières pour la majorité des institutions de l'Ombudsman ne permettent pas un tel renforcement des capacités. Les sujets abordés dans ce cours étaient très pertinents et touchaient à de nombreux aspects que nous pourrions être coupables en tant qu'institutions publiques et que nous rencontrons dans notre travail quotidien comme la fraude et la corruption dans la budgétisation publique, l'approvisionnement et la comptabilité financière.

Les sujets ont fourni une orientation systématique sur la façon d'aborder les plaintes, les allégations et les enquêtes dans ces domaines. Le cours était donc très bénéfique mais, à l'avenir, il pourrait être nécessaire de prendre en considération le contexte particulier des attachés. Pour ceux qui ont une formation juridique, certains cours de niveau avancé auraient plus de valeur que ceux de ce niveau de base. Les leçons de français prises dans le cadre de ce programme ont été personnellement très bénéfiques en raison de mes antécédents qui consistaient à prendre des leçons de français pendant l'enseignement supérieur. Cependant, fournir les leçons de français ou d'anglais aux futurs attachés afin d'assurer une communication facile aux différentes institutions du Médiateur sur le continent exigera une forme de continuité pour que ces leçons de français soient efficaces et aient l'impact souhaité. En effet, une fois que les participants retourneront dans leur pays d'origine, ils ne continueront pas à pratiquer le français ou l'anglais, car il nous est pratiquement impossible d'utiliser une langue étrangère dans l'exercice de nos fonctions. Bien qu'Alliance France fournisse du matériel pour que les étudiants continuent à apprendre, sous la forme de CD et de manuels, il faut encore une certaine forme de supervision et d'interaction avec d'autres personnes qui parlent français pour maîtriser la langue.

Le programme comprenait également des présentations et des excursions qui nous ont permis d'apprendre l'histoire et la culture sud-africaines, telles que des présentations sur l'histoire sud-africaine, la visite du site de capture de Mandela, le musée Phanzi et une visite de la ville de Durban. Nous avons également assisté à divers lancements de livres et débats à l'Université de KwaZulu-Natal qui ont été très importants pour le dialogue sur le continent africain sur l'autosuffisance de l'Afrique et la lutte contre la corruption, la dépendance aux des donateurs, la décolonisation et l'histoire de l'Afrique.

Hilda Ojiambo, Kenya: Tout d'abord, merci pour l'opportunité. Les trois semaines au CROA ont été une expérience d'apprentissage intense, d'échange culturel et, en fait, de croissance professionnelle. A la fin de mes cours de français, maître Capucine pensait que je m'étais grandement amélioré. J'ai également bénéficié énormément de nos discussions avec l'Ombudsman avec Arlene et Chipi du Malawi. Depuis mon retour, j'ai appliqué la jurisprudence qu'Arlene nous a transmise auprès des bureaux de l'Ombudsman à travers le monde afin de déterminer l'un des cas qui a pris du temps à être finalisé dans notre bureau – le cas même dont nous avons discuté avec Arlene et Chipi et quelques stratégies de voir comment s'y prendre. J'ai également partagé la jurisprudence avec des collègues ici à notre bureau et ils trouvent cela utile. Ce serait formidable pour le CROA de continuer à rassembler une telle jurisprudence et de la mettre à jour pour le bénéfice des bureaux de l'Ombudsman en Afrique.

Les discussions en dehors du bureau, et en particulier avec la fraternité universitaire au braais et au brunch, étaient tout aussi éclairantes, sans parler des foires du livre. Je ne connaissais pas la Journée de l'Afrique avant d'en avoir entendu parler lors du débat sur la 'Décolonisation de l'Afrique'. A l'avenir, le CROA et l'AOMA pourraient devenir assez fortes pour organiser des activités pour marquer ce jour et célébrer notre mandat de plaidoyer. Travailler sur les recherches des bureaux d'ombudsman du continent a suscité mon intérêt pour le milieu universitaire de l'ombudsman et m'a incité à envisager un sujet lié à l'ombudsman pour poursuivre mes études lorsque je m'inscrirai pour LLM comme je le prévois.

La recherche, couplée avec la visite à Dr. Sylvia de l'Université de Technologie de Durban au sujet de son programme de doctorat en matière de paix, m'a fait réaliser que l'institution de l'Ombudsman en Afrique doit faire beaucoup plus pour programmer la paix car il est très étroitement lié avec la bonne gouvernance, le règlement alternatif des conflits et la réalité des conflits prolifiques sur le continent. Bien que l'on puisse soutenir que seul l'Ombudsman du Burundi a ce mandat spécifique par la loi, je pense qu'un argument peut encore être avancé que ce qui n'est pas interdit est permis dans le contexte plus large de la bonne gouvernance et du règlement des différends. Enfin, les cours sur les enquêtes judiciaires et la discussion d'Arlene sur les diverses approches des enquêtes de l'ombudsman à l'aide de la 'matrice des relations' et de l 'analyse des intérêts' ont enrichi mes compétences dans ce domaine. Avec ces compétences, je peux mieux analyser et déterminer les plaintes. L'école de droit du UKZN pourrait peut-être renforcer les cours à l'avenir en offrant aux attachés un accès à la bibliothèque de l'université pour continuer à lire et à développer ces cours pendant l'attachement. Merci

AOMA reçoit le Prix de la Paix URI-Afrique (Initiative United Religion)

À la Conférence Internationale de paix sur le Rôle d'institutions de Médiation dans la consolidation de la Paix et la Formation du Centre de Recherche des Ombudsman Africains pour la Région Afrique centrale de l'AOMA étant tenu dans au Burundi du 4-6 juillet 2017. Le Prix de Paix URI-Afrique a été présentée au Président d'AOMA le matin du 6 juillet par l'Ambassadeur Mussie Hailu (le Directeur Régional d'URI pour l'Afrique et le Représentant d'URI pour l'ONU et AU).

L'Ambassadeur Mussie Hailu a déclaré que l'Initiative a décidé d'honorer AOMA après une évaluation méticuleuse de sa fermeté et réalisation dans le renforcement de la bonne gouvernance, la Primauté de droit, les droits de l'homme et la coexistence pacifique en Afrique.

Dans son mot de remerciement, le président de l'AOMA, Mme. Foziya Amin a souligné que le prix donné encouragera l'association à travailler plus dur pour le mieux à l'accomplissement de droits humains et démocratiques, la bonne gouvernance et la réalisation de l'État de droit en Afrique.

Pour conclure cette occasion, l'URI-AFRIQUE et AOMA ont signé un protocole d'accord bilatéral pour promouvoir la bonne gouvernance, l'État de droit, la dignité humaine, la coexistence pacifique, le respect mutuel parmi le peuple de différents religions et cultures; extrémisme de contre-violence et radicalisation; sur les questions de l'agenda 2063 et des Buts de Développement durable et d'autres questions en Afrique pour travailler ensemble dans les futures.

AOMA et URI-Afrique Protocole d'entente.

Recherche Progrès de l'étude IOI/CROA à ce jour

Mise à jour sur l'étude de l'Ombudsman Afrique de l'IOI (Novembre 2017)

À la fin de l'année 2016, le CROA a annoncé que son étude sur l'extension de l'analyse comparative des systèmes juridiques serait intégrée dans une vaste étude à plus grande échelle et à plus long terme à l'échelle africaine entre l'International Ombudsman Institute et le CROA. Cette étude plus vaste, englobant tous les bureaux de l'Ombudsman sur le continent, est maintenant bien engagée. Le CROA a le plaisir d'annoncer qu'il a mené des entretiens avec 38 bureaux de médiateurs en mars 2018. Ces entretiens ont eu lieu en parallèle avec l'AOMA en novembre 2016 et avec les formations de l'AOMA en Côte d'Ivoire, en Zambie, au Burundi en 2017, au Malawi et Djibouti en 2018.

Le processus de recherche, qui comprend des entretiens approfondis et des suivis significatifs, donne lieu à de nouvelles idées et leçons qui révèlent la diversité et l'adaptabilité de l'institution sur le continent, et soulignent la 'différence en Afrique'. Les réactions des bureaux de pays ont également été positives:

"L'entrevue de recherche du CROA a été un exercice très fructueux pour moi. Cela m'a permis de me concentrer sur notre cheminement jusqu'au ZHRC, les défis rencontrés et notre réponse à cela, ainsi que les domaines possibles d'amélioration de notre mandat, en particulier notre mandat de Protecteur du citoyen/Ombudsman", a noté Ellen Sitole, vice-présidente de la Zimbabwe Human Rights Commission, une institution à double mandat qui sert de Commission des droits de l'homme et de Protecteur public.

Octobre possible Atelier

Des négociations préliminaires sont en cours pour les possibilités d'offrir un atelier de médiation d'une semaine en octobre à Durban. Il Sera facilité par un ancien partenaire de Conflit Management Inc., bras d'entreprise de Harvard (Faculté de droit) Programme de Négociation. Ceci sera un atelier interactif d'introduction pour 22 personnes seulement (avec un but d'identifier des personnes avec aptitude de devenir formateur des formateurs dans le future). Réservez le temps et le budget s'il vous plait. CROA espère finaliser et circuler les détails avant juin.

Phrases Utiles

ENGLISH	FRENCH	ARABIC	PORTUGUESE
Have fun	Amusez-vous	إستمتع / *'iistamtae*	Divirta-se
Bless you (after sneeze)	À tes souhaits/À vos souhaits	باراك فيك / *barak fik*	Saúde
Cheers (toasting)	Santé	في صحتك / *fi sihtik*	Tin-tin
Hello (answering phone)	Âllo	مرحبا / *marhabaan*	Alô
Be careful	Fais attention/Faites attention	كن حذر / *ahdhir*	Cuidado/Atenção
Don't worry (inf)	Ne t'en fais pas	لا تقلق / *la tuqaliq*	Não te preocupes
Be quiet/Shut up (inf)	Tais-toi	اخرس / *akhrus*	Cale a boca
Congratulations	Félicitations	تهانينا / *tahanina*	Parabéns
Happy New Year	Bonne Année	سنة جديدة سعيدة / *sunat jadidat saeida*	Feliz Ano Novo
Happy Easter	Joyeuses Pâques	عيد فصح سعيد / *eyd fash saeid*	Feliz Páscoa
Merry Christmas	Joyeux Noël	عيد ميلاد سعيد / *eid milad saeid*	Feliz Natal
Happy birthday	Bon anniversaire	عيد مولد سعيد / *eyd mawlid saeid*	Feliz aniversário
Enjoy your meal	Bon appétit	أتمنى لك وجبة شهية. / *'atamanaa lak wajabat shahia*	Bom apetite
Have a safe journey	Bon voyage	رحلة آمنة / *rihlat amina*	Boa viagem
Have a good holiday	Bonnes vacances	أتمنى لك عطلة جيدة / *'atamanaa lak eutlat jayida*	Desejo-lhe umas boas férias
Have a nice day	Bonne journée	أتمنى لك نهارا سعيد / *'atamanaa lak naharana saeid!*	Tenha um bom dia
Sleep well (inf/f)	Dors/Dormez bien	نم جيدا / *num jydaan*	Durma bem
Sweet dreams (inf/f)	Fais/Faites de beaux rêves	أحلام جميلة / *'ahlam jamila*	Bons sonhos
I love you (inf)	Je t'aime	أحبك / *'ahbak*	Eu te amo
I miss you (inf)	Tu me manques	أنا مشتاق لك / *'ana mushtaq lak*	Sinto a sua falta/Sinto saudades

مركز بحوث الرقابيين الأفارقة
African Ombudsman Research Centre
Centre de Recherche des Ombudsman Africains
Centro de Investigação da Provedoria de Justiça Africana

Publié par le

CENTRE DE RECHERCHE DES OMBUDSMAN AFRICAINS (CROA)

E531, Shepstone Building, Howard College Campus
Université de KwaZulu-Natal, Durban, 4001, Afrique du Sud
Telephone: +27 31 260 3823 • Fax: +27 31 260 3824
Email: lwelela@ukzn.ac.za

www.aoma.ukzn.ac.za

منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة
African Ombudsman and Mediators Association
Association des Ombudsman et Mediateurs Africains
Associação dos Ombudsman e Mediadores

ASSOCIATION DES OMBUDSMAN ET MEDIATEURS AFRICAINS (AOMA)

Secrétariat Général
La Commission sur la Justice Administrative
West-End Towers, 2e étage
Waiyaki Way • Westlands
P.O. Box 20414 00200 • Nairobi

www.aoma.ukzn.ac.za

Layout and design: Artworks | www.artworks.co.za